



# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017**

## **COMPTE RENDU**

---

*L'an deux mille dix-sept le jeudi neuf mars à seize heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 24 février 2017 en séance publique par le Président, s'est réuni à la Halle aux sports à Chaptelat, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.*

*Julie LENFANT, Secrétaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, M. Philippe PECHER, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Marie LAPLACE, Mme Michèle LAURENT, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Nicole GLANDUS, Mme Isabelle DEBOURG, M. Rémy VIROULAUD, Mme Nadine RIVET, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Nathalie VERCOUSTRE, M. Christian UHLEN, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Alain RODET, M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Catherine BEAUBATIE, M. Vincent GERARD, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

**Absents excusés représentés par un suppléant :**

M. Jean-Louis NOUHAUD est représenté par M. Bernard ZBORALA

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE  
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC  
Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Jean-Marie MIGNOT  
M. Pascal THEILLET donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT  
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
M. Pierre LAFOND donne pouvoirs à M. Vincent GERARD  
Mme Corinne PIQUET LAVAIRE donne pouvoirs à Mme Annie SCHWAEDERLE  
M. Christian HANUS donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE  
Mme Isabelle BELLEZANE donne pouvoirs à M. Jean-Paul DURET

**Absente :**

Mme Geneviève MANIGAUD

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Conseil Communautaire - Représentation des communes

---

Le périmètre de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole vient d'être étendu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la commune de Chaptelat par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016 entraînant une modification de la composition du conseil communautaire qui est ainsi portée à 74 élus.

Il ressort des élections intervenues au sein des communes concernées que les nouveaux conseillers communautaires sont les suivants :

- Pour la commune de Limoges : Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, M. Stéphane DESTRUHAUT et Mme Catherine BEAUBATIE
- Pour la commune de Panazol : M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE et M. Christian DESMOULIN
- Pour la commune de Couzeix : Mme Marie-Christine CANDELA et M. Philippe PÉCHER
- Pour la commune d'Isle : M. Pascal THEILLET et Mme Michèle LAURENT
- Pour la commune de Feytiat : M. Jean-Marie MIGNOT
- Pour la commune du Palais sur Vienne : M. Christophe BARBE
- Pour la commune de Chaptelat : Mme Julie LENFANT, titulaire, et M. Alain LAURENT, suppléant.

Le Conseil Communautaire prend acte des élections intervenues portant la composition du conseil communautaire à 74 élus.

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Conseil Communautaire - Election d'un secrétaire

---

La composition du bureau communautaire doit aujourd'hui être revue suite à l'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération à la commune de Chaptelat au 1<sup>er</sup> janvier 2017 intervenant en application de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016.

Le Conseil Communautaire fixe à treize le nombre de Secrétaires membres du bureau communautaire afin de répondre aux obligations de l'article 7.1 des statuts de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et désigne Mme LENFANT, maire de Chaptelat, en tant que nouvelle Secrétaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Débat d'orientations budgétaires pour 2017 - Budget principal et budgets annexes

---

Le rapport d'orientations budgétaires qui figure dans le document qui vous a été remis constitue un cadrage du budget principal et des budgets annexes 2017 pour la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Outre le rappel du contexte national et local dans lequel va être voté le prochain budget de l'agglomération, il permet de dégager les principales orientations qui seront proposées pour le travail de préparation budgétaire.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire prend acte du déroulement de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Garanties d'emprunts pour le logement social

---

Limoges Métropole a été sollicitée par deux bailleurs sociaux pour la garantie de trois prêts d'un montant global de 1 694 615 euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts participent aux financements des opérations suivantes :

- pour l'ODHAC :

- construction de 7 logements situés à Boisseuil,
- construction de 5 pavillons situés au Palais-sur-Vienne,

- pour Limoges Habitat :

- construction de 8 logements situés à Beaune-les-Mines (Limoges).

Tout comme les communes, la Communauté d'Agglomération pourrait également garantir à hauteur de 25% le prêt contracté par l'ODHAC pour la construction des logements à Boisseuil et à hauteur de 50% le deuxième prêt de l'ODHAC ainsi que celui de Limoges Habitat, soit à hauteur maximale de 947 307,50 euros, portant ainsi le montant total garanti par Limoges Métropole dans ce cadre à 46 865 954 euros.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Année 2017 - Participation financière de Limoges Métropole à l'Association Limousine des Professionnels des TIC (ALIPTIC) dans le cadre de la réalisation de la feuille de route Limoges French Tech

Le 25 juillet 2016, la candidature de Limoges French Tech a été retenue pour intégrer le réseau national French Tech Thématique « santé ».

Dans ce cadre, il pourrait être confié à l'Association Limousine des Professionnels des TIC (ALIPTIC) la mise en œuvre de certaines actions.

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pourrait allouer à cette association une subvention de 60 672 € dans le cadre de la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période de mars 2017 à février 2018.

Le chiffrage par poste de dépense et mission est précisé dans le document qui vous a été remis.

Le Conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 60 672 € à l'Association ALIPTIC pour la réalisation des missions suivantes :

- Mission de représentation continue du projet du territoire dans le réseau national « Health Tech »,
- Etude, mise en oeuvre et coordination d'un dispositif type « accélérateur public-privé » Limoges French Tech,
- Mission d'aide au développement de l'écosystème thématique Limoges French Tech,
- Participation au sein du groupe de travail spécifique chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre le plan de communication autour du projet Limoges French Tech,
- Participation à l'organisation événementielle.

et autorise le Président à signer la convention correspondante.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Transfert du contrat de crédit-bail relatif à l'atelier-relais occupé par l'association APAJH 87 vers la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'atelier-relais occupé par l'association « APAJH 87 » situé sur la commune de Verneuil-Sur-Vienne et le contrat de crédit-bail associé doivent désormais relever de la compétence de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Le Conseil Communautaire approuve le transfert vers la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole :

- du contrat de crédit-bail relatif à l'atelier-relais occupé par l'association « APAJH 87 » à Verneuil-sur-Vienne,
- du contrat de prêt au capital restant dû de 98 869,38€ et d'une durée résiduelle de 8 ans,
- de la propriété du bâtiment,
- ainsi que du marché de maîtrise d'œuvre engagé par la Commune de Verneuil-sur-Vienne en vue de l'agrandissement du bâtiment,

et autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette démarche.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Commission Consultative de Règlement Amiable - Dossier MISS COQUINES et dossier  
TRANSHOP

---

La Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA), mise en place dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, s'est réunie le 9 janvier dernier et a examiné deux demandes d'indemnisation.

Le Conseil Communautaire arrête les montants de l'indemnisation versée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole :

- à 8 305 euros pour la SARL MISS COQUINES,
- et à 3 273 euros pour l'entreprise TRANSHOP,

et autorise le Président à signer les protocoles transactionnels à intervenir avec ces deux commerces.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Désignation de représentants de Limoges Métropole au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal

Depuis le 1er janvier 2017, et suite à l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2016 approuvant ses nouveaux statuts, Limoges Métropole a en charge la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Par ailleurs, l'Article R133-19 du Code du tourisme stipule que l'organe délibérant de la collectivité ou, en l'espèce, de l'EPCI de rattachement, doit fixer :

- le statut juridique de l'office de tourisme intercommunal,
- la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme intercommunal.

Il doit également instituer une gouvernance intercommunale qui serait composée de 3 collèges répartis comme suit :

- collège n°1 : composé des conseillers communautaires désignés par le conseil communautaire dont le nombre est fixé à 9 membres,
- collège n°2 : composé des professionnels du tourisme dont le nombre est fixé à 7 membres,
- collège n°3 : composé d'associations culturelles et de personnes physiques dont le nombre est fixé à 7 membres.

Le Conseil Communautaire

- prend acte de la nouvelle dénomination de l'Office de Tourisme : Office de Tourisme Intercommunal de Limoges Métropole,
- approuve le nombre des représentants de Limoges Métropole en remplacement des élus municipaux de l'Office de tourisme de Limoges pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal,
- approuve le nombre de représentants professionnels du tourisme issus des collèges numéros 2 et 3,

- approuve l'intervention de l'Office de Tourisme Intercommunal sur l'ensemble du territoire communautaire et la conservation par ce dernier du statut d'association au sens de la loi 1901,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs au bon déroulement du dossier et à solliciter l'association en tant que de besoin

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

A l'issue du vote auquel il est procédé ont été désignés à la majorité 9 conseillers communautaires pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme Intercommunal :

Yvette AUBISSE  
 Gaston CHASSAIN  
 Claude COMPAIN  
 Isabelle BRIQUET  
 Bernard VAREILLE  
 Isabelle DEBOURG  
 Sarah GENTIL  
 Patricia MINEL  
 Philippe PAULIAT-DEFAYE

### **ADOPTE**

#### Ont voté contre ces désignations :

Pierre COINAUD	Catherine MAUGUIEN-SICARD	Chantal STIEVENARD
Emile-Roger LOMBERTIE	Rémy VIROULAUD	Régine CHAMPION-GAUTHIER
Guillaume GUERIN	Nadine RIVET	Vincent JALBY
Vincent LEONIE	Philippe PAULIAT-DEFAYE	Isabelle MAURY
Jean-Claude CHANCONIE	Sylvie ROZETTE	Michel CUBERTAFOND
Sarah GENTIL	Corinne PIQUET-LAVAIRE	Patricia MINEL
Jean-Marie LAGEDAMONT	Nathalie VERCOUSTRE	Marc BIENVENU
Nicole GLANDUS	Christian UHLEN	Corinne ROBERT
Isabelle DEBOURG	Annie SCHWAEDERLE	Christian HANUS
	René ADAMSKI	Fabien DOUCET

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Requalification des rues Ferrerie, du Clocher, du Temple, et du Consulat à Limoges  
Stationnement des résidents rue du Temple et rue du Mûrier : janvier - juin 2017

---

Dans le cadre des travaux de requalification des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, depuis le 9 janvier 2017 jusqu'au 2 juin 2017, les accès à certains garages et parkings privés de la rue du Temple et rue du Mûrier seront rendus inaccessibles.

Une solution provisoire de stationnement dans les parkings Bibliothèque, Hôtel de Ville et Jourdan pourrait être proposée aux 36 riverains concernés ainsi qu'à M. Piat, brocanteur disposant d'un local de stockage rue du Mûrier, dont le coût serait pris en charge à 50% par la Communauté d'Agglomération et à 50% par la Ville de Limoges.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Ville de Limoges fixant les modalités de prise en charge de ces abonnements.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Fouilles archéologiques préalables à l'aménagement du centre bourg de Solignac Marché avec la société HADES Exonération des pénalités de retard

La société HADES, titulaire du marché, d'un montant global de 180 723,52 € TTC, portant sur les fouilles archéologiques préalables à l'aménagement du centre-bourg de la commune de Solignac a rendu son rapport final d'opération avec 308 jours de retard par rapport aux stipulations du marché, ce qui entraîne l'application des pénalités prévues au marché.

Cependant, au vu des raisons invoquées par cette société et compte tenu de la qualité du travail final livré, le Conseil Communautaire accorde une exonération totale des pénalités de retard d'un montant de 46 200 € applicables à l'entreprise HADES.

**ADOPTE**

Se sont abstenus :

Pierre COINAUD

Emile-Roger LOMBERTIE

Guillaume GUERIN

Vincent LEONIE

Jean-Claude CHANCONIE

Sarah GENTIL

Jean-Marie LAGEDAMONT

Nicole GLANDUS

Isabelle DEBOURG

Catherine MAUGUIEN-SICARD

Rémy VIROULAUD

Nadine RIVET

Philippe PAULIAT-DEFAYE

Sylvie ROZETTE

Corinne PIQUET-LAVALIRE

Nathalie VERCOUSTRE

Christian UHLEN

Annie SCHWAEDERLE

René ADAMSKI

Chantal STIEVENARD

Régine CHAMPION-GAUTHIER

Vincent JALBY

Isabelle MAURY

Michel CUBERTAFOND

Patricia MINEL

Marc BIENVENU

Corinne ROBERT

Christian HANUS

Fabien DOUCET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Accord-cadre afférent aux travaux de constructions routières en 4 lots  
Taille, élagage, abattage d'arbres d'alignement

Lancement des procédures en Appel d'Offres Ouverts

---

Le Conseil Communautaire autorise le lancement des procédures de consultations en appels d'offres ouverts pour les marchés suivants :

1. « réalisation de travaux de constructions routières », en 4 lots, sous forme d'accord cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an pour chaque lot avec montants minimums et maximums.
  - ✓ Lot n° 1 : « *Mise en accessibilité du réseau de transports en commun* »
  - ✓ Lot n° 2 : « *Exécution de divers travaux sur la voirie communautaire* »
  - ✓ Lot n° 3 : « *Revêtements de chaussée* »
  - ✓ Lot n° 4 « *Point à temps* »
  
2. « taille, élagage, abattage des arbres d'alignement », sous forme d'accord cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an, sans montant minimum ni montant maximum.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Mise en place et gestion de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert - Demandes de subventions

---

Le Conseil Communautaire autorise le lancement de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert pour le marché « mise en place et gestion de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ».

Ce marché, d'une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an et d'un montant estimatif de 300 000 euros HT aurait une nature mixte.

Le Conseil Communautaire autorise également le Président à solliciter des cofinanceurs potentiels et à signer toute convention à venir avec d'éventuels partenaires techniques et financiers.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Gouvernance partenariale du grand projet communautaire de transport en commun en site propre (TCSP)

---

Dans le cadre du projet de Transport en Commun en Site Propre de Limoges Métropole, il convient de mettre en place les instances spécifiques suivantes :

- des Ateliers techniques, réunions de conception du projet,
- un Comité Technique, qui préparerait en amont les éléments proposés à l'arbitrage des élus,
- un Comité de Pilotage, qui déciderait des grandes orientations du projet
- un Comité Stratégique, qui définirait les grandes orientations techniques et financières du projet,

Le Conseil Communautaire valide le fonctionnement et la composition de ces instances de gouvernance du projet de Transport en Commun en Site Propre de Limoges Métropole.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Etude de réorganisation du réseau de transport urbain de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Dans le cadre du projet de modernisation du réseau de transport, le Conseil Communautaire autorise le lancement de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert pour l'étude de réorganisation du réseau de transport urbain de Limoges Métropole,

Le montant prévisionnel du marché est de 150 000 euros H.T sur une durée de trois ans.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Intégration de la commune de Chaptelat dans la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole - Transfert de la compétence Transports - Avenant n° 2 à la convention du 16 mai 2011 conclue entre le département de la Haute-Vienne et la Communauté d'Agglomération sur les réseaux de transport

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a repris la compétence « transports » sur la commune de Chaptelat exercée jusqu'au 31 décembre 2016 par le Département de la Haute-Vienne.

Il a été envisagé de procéder à cette reprise de compétence en deux phases :

- la première phase – du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Août 2017 correspondrait à une période transitoire pendant laquelle le Département continuerait à assurer les transports sur Chaptelat.
  
- la seconde phase – à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 – correspondrait à la reprise par Limoges Métropole des services scolaires; d'une ligne urbaine régulière et du service de Transport de Personnes à Mobilité Réduite.

Le Conseil Communautaire :

- donne son accord sur ces modalités pour l'exercice par Limoges Métropole de la compétence Transport concernant la commune de Chaptelat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de coopération conclue le 16 Mai 2011 avec le Département de la Haute-Vienne afin de prendre en compte cette évolution.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Lancement de procédures en Appel d'Offres Ouverts  
Fourniture de supports d'efforts pour les lignes aériennes de trolleybus en 2 lots – Fourniture de capteurs sélectifs à boucle – Fourniture de modems de transmission pour le pilotage de carrefours à feux et bornes escamotables

---

Le Conseil Communautaire autorise le lancement des procédures en appels d'offres ouverts sous forme d'accords cadres mono attributaires pour les marchés suivants :

- « fourniture de supports d'efforts pour les lignes aériennes de trolleybus », en 2 lots séparés, pour une durée initiale de 2 ans reconductible une fois un an, sans montant minimum ni montant maximum.
- « fourniture de capteurs sélectifs à boucle », pour un durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 41 666,67 euros HT.
- « fourniture de modems de transmission pour le pilotage de carrefours à feux et bornes escamotables », pour un durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an, sans montant minimum ni montant maximum.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Evolution service V'LiM

---

Le service V'LiM s'est doté, en octobre dernier, d'un logiciel de gestion qui implique une refonte des pièces administratives (règlement d'utilisation des vélos et des consignes collectives, plaquette de communication des vélos et des consignes collectives, autorisation d'empreinte bancaire, grille tarifaire des consignes collectives).

Par ailleurs, 20 sièges bébés et 10 sacoches pour les usagers du service seront disponibles gratuitement à la Maison du V'LiM moyennant une caution de 30€ et 5 remorques aux tarifs de location suivants : 3€ la journée, 5€ la semaine et 10€ le mois. La contribution forfaitaire s'élèvera à 120€.

Il est enfin proposé que l'accès aux consignes collectives de stationnement soit inclus gratuitement dans les tarifs des abonnements V'LiM et soit autorisé et payant pour les non-abonnés.

Le Conseil Communautaire approuve ces nouvelles dispositions

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Accord cadre relatif à l'exécution de services de transport scolaire : commune de Limoges - commune de Chaptelat - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Le marché public relatif aux transports scolaires dédié à la commune de Limoges arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

En outre, la commune de Chaptelat intégrant la Communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient d'y organiser les services de transport scolaire.

Le Conseil Communautaire :

- autorise le lancement de la consultation en appel d'Offres Ouvert pour le marché relatif à « l'exécution de services de transport scolaire : commune de Limoges - commune de Chaptelat » sous forme d'accord cadre mono-attributaire en 2 lots séparés.

Chaque lot pourrait être conclu pour une durée initiale jusqu'au 15 juillet 2018, reconductible 3 fois par période annuelle, sans montant minimum ni montant maximum.

- autorise le Président à signer les accords-cadres précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Taxe Générale sur les Activités Polluantes de la Centrale Energie Déchets - Don à ATMO  
Nouvelle-Aquitaine

---

Le Conseil Communautaire autorise le Président à verser à l'association ATMO Nouvelle Aquitaine, association régionale de surveillance de la qualité de l'air, le montant de la Taxe Générale des Activités Polluantes "AIR" de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole jusqu'à la fin de son agrément.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Avenant n°1 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés -  
lot n°1 "Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte" conclu avec la société  
VEOLIA PROPRETE ENVIRONNEMENT

Dans le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés - lot n°1 : « Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte » conclu avec la société VEOLIA PROPRETE LIMOUSIN, différents ajustements sont aujourd'hui à réaliser par avenant :

- intégration de la commune de Chaptelat à Limoges Métropole au 1er janvier 2017, avec une collecte des déchets sur cette commune une fois par semaine, pour les ordures ménagères et une fois tous les quinze jours, pour les déchets recyclables,
- ajout de dix points de regroupement supplémentaires collectés en C14 (2 fois par jour, 7 jours sur 7) dans le centre-ville de Limoges,
- dotation d'une vingtaine d'immeubles de Limoges en bacs à verre operculés pour qu'ils puissent bénéficier de la collecte du verre des bars-restaurants désignés par Limoges Métropole qui a lieu tous les vendredis après-midi.
- ajout de 3 forfaits suite à la mise en place d'une collecte en porte à porte des biodéchets non conditionnés 2 fois par semaine sur la commune de Limoges pour les gros producteurs.

Le montant total de l'avenant n°1 s'élève donc à une plus-value financière d'un montant de 1 166 826,71 € H.T. révisable jusqu'à la fin du contrat, soit le 30 septembre 2022. L'avenant n°1 correspondant à une plus-value financière de 2,66 % du montant initial du marché.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés - lot n°1 « Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte » conclu avec la société VEOLIA PROPRETE ENVIRONNEMENT.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Redevance d'assainissement collectif sur Chaptelat - Tarifs 2015 et 2016

---

La commune de Chaptelat a intégré la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au 1er janvier 2017.

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole va facturer sur l'exercice 2017, et à son compte, les factures d'assainissement des abonnés de Chaptelat pour la période de décembre 2015 à décembre 2016.

Les tarifs votés par la commune de Chaptelat au titre des années 2015 et 2016 sont les suivants : 1,48 € T.T.C.

Le Conseil Communautaire prend acte des tarifs 2015 et 2016 de Chaptelat afin de pouvoir procéder à la facturation assainissement.

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la ville de Panazol - zone de surverse de sécurité

---

Dans le cadre d'une opération de réaménagement et de sécurisation de l'étang du Parc de Beusserie sur la commune de Panazol, il est prévu la réalisation d'une zone de surverse de sécurité, destinée à stocker le surplus d'eaux pluviales en provenance des voiries publiques.

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera réalisée par la commune de Panazol mais au regard de l'intérêt hydraulique de cet aménagement, il est convenu que Limoges Métropole participe au financement de ces travaux par le biais du versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 70 220,64 euros.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de versement d'un fonds de concours avec la ville de Panazol ainsi que tout document afférant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Convention de financement conclue avec la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

---

Comme pour la période 2013/2016, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pourrait soutenir financièrement les actions de la Mission Locale.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention de financement avec la Mission Locale pour l'année 2017 et pour un montant de 270 195 €. Cette convention pourra être reconduite, par avenant, dans la limite de trois années.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N'a pas pris part au vote  
M. Bruno GENEST

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Acquisition immobilière de six parcelles de terrain appartenant à Madame Ginette Andrée DEBORD, situées à Bonnac-la-Côte, aux lieudits "La Basse Côte" et "Les Bruyères" au profit de Limoges Métropole

---

Pour compenser la dégradation de zones humides lors de la création du parc d'activités de « la grande pièce » situé au Nord-Est de la commune de Limoges, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole s'est engagée à acquérir puis à gérer durablement pendant une durée minimale de 20 ans des parcelles présentant des caractéristiques écologiques similaires à celles impactées par les travaux.

Le Conseil Communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à acquérir à l'amiable, moyennant le prix de dix mille euros (10.000 €), au lieudit « La Basse Côte » et au lieudit « Les Bruyères », des parcelles de terrain d'une superficie totale de 49 446 m<sup>2</sup>, propriétés de Madame Ginette Andrée DEBORD.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Personnel communautaire - protocole sur la durée et l'aménagement du temps de travail et mise en place des horaires variables

---

Avec l'évolution de l'organisation de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et le regroupement d'une partie des agents communautaires au nouveau siège, situé rue Bernard Palissy à Limoges, il apparaît indispensable que la Communauté d'Agglomération revoit le cadre général de mise en œuvre de la durée et de l'aménagement du temps de travail qui avait été adopté en décembre 2002.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du comité technique en date du 12 janvier 2017 :

- adopte le cadre général de mise en œuvre de la durée et de l'aménagement du temps de travail pour les agents de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.
- adopte les dispositions relatives à la compensation des astreintes et des heures supplémentaires.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Dispositif d'accès aux emplois réservés

---

Dans le cadre du dispositif prévoyant un accès facilité à la titularisation et au statut de fonctionnaire, quatre postes, déjà existants au tableau des emplois budgétaires, ont été retenus pour être ouverts par le biais des sélections professionnelles.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à mettre en œuvre le programme d'accès aux emplois réservés et à signer tous les documents afférents à ce dossier, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année courante.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Prestations de formation pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Le plan de formation pluriannuel (2016/2017/2018) de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole s'articule autour de quatre axes stratégiques : l'optimisation des compétences, la déclinaison des projets de direction, le management et l'hygiène et sécurité.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire :

- autorise le lancement de la procédure de consultation en appel d'Offres Ouvert pour le marché « acquisition de prestations de formation pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) », sous forme d'accord cadre mono-attributaire, pour une durée d'un an reconductible 2 fois un an, sans montant minimum ni montant maximum et pour un montant annuel estimé à 16 666,67 euros HT,
- autorise le Président à signer cet accord-cadre avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Pôle Infrastructures et Ressources Techniques - Astreintes

---

Dans le cadre de la reprise intégrale par Limoges Métropole de la mission de viabilité hivernale, il convient de mettre en place une astreinte de sécurité afin d'organiser la transmission et le relais d'informations, par le personnel administratif du Centre de Ressources Administratives et financières (CRAF) du Pôle Infrastructures et Ressources Techniques.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise de la gestion technique de ses bâtiments, une astreinte de décision doit être mise en place à la Direction des Ressources Techniques.

Le Conseil Communautaire, après avis du Comité technique du 12 janvier 2017, autorise la mise en place à compter du 3 février 2017 :

- d'une astreinte de sécurité accueil téléphonique viabilité hivernale,
- d'une astreinte de décision au sein de la direction des ressources techniques, permettant de faire face aux pannes et autres dysfonctionnements susceptibles d'intervenir sur les bâtiments communautaires.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 mars 2017

---

Délégation de Service Public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole :  
avenant n° 2 (modification des horaires du restaurant)

---

La société Vert Marine, délégataire de service public pour le Centre Aquatique sollicite Limoges Métropole afin de modifier les horaires d'ouverture du restaurant en périodes scolaires et de petites vacances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de les adapter à la fréquentation réelle du restaurant.

A l'issue d'une période de test de 6 mois, un bilan sera dressé avec le restaurateur et le délégataire.

Le Conseil Communautaire approuve l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole conclu avec la société Vert Marine.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de  
Limoges

---

La mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant notamment la fusion des trois Communautés de Communes : Aurence et Glane Développement, Monts d'Ambazac et Val du Taurion et Porte d'Occitanie, formant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature entraîne une procédure de modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de Limoges (SIEPAL).

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur cette procédure de modification portant à 35 sur un total de 76, le nombre de délégués de Limoges Métropole au sein du comité syndical et à 13 le nombre de représentants de l'EPCI sur 25 composants le nouveau bureau.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N'a pas pris part au vote  
M. Gilles BEGOUT

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

Services communautaires- Tarifs de remboursement des prestations de service, des frais de personnel et de matériel - année 2017

Le matériel communautaire est susceptible d'être utilisé par des organismes divers et des particuliers (panneau mobile de signalisation, location d'un feu de trafic provisoire...).

PRESTATIONS	UNITE	MONTANT Euros HT	OBSERVATIONS
Location d'un feu de trafic provisoire	la semaine	41	
Pose et dépose d'un feu de trafic provisoire avec raccordement sur contrôleur	forfait	450	
Panneau mobile de signalisation	2 jours	29,91	Matériel pris et retourné au dépôt par le locataire
Jour supplémentaire au-delà de 48 heures	jour	15,00	
Remplacement du panneau		192,60	
Cône de signalisation (hauteur : 50 cm)	2 jours	1,34	Matériel pris et retourné au dépôt par le locataire
Remplacement du cône		15,78	
Arroseuse travail à la lance	Heure	45,65	
Balayeuse aspiratrice	Heure	45,65	
Intervention d'un véhicule léger	Heure	11,87	
Intervention d'un véhicule poids lourd	Heure	40,78	
Intervention d'un matériel de TP (non roulant)	Heure	34,00	
Intervention d'un matériel de TP (roulant)	Heure	52,37	
<u>MAIN D'ŒUVRE</u>			
Fourniture de main d'oeuvre	Heure	22,50	du départ du dépôt au retour au dépôt
Majoration : samedi-dimanche-jours fériés		100%	
Véhicule de liaison « Express » équipé assainissement (1 agent)	Heure	67,76	
Aspirateur de boues (2 agents)	Heure	151,95	
Combiné hydrocureur (2 agents)	Heure	208,03	
Mini-Combiné tout terrain	Heure	146,07	
Fourgon « Assainissement » équipé pour inspection vidéo canalisation et branchement d'assainissement (2 agents)	Heure	119,21	

Le Conseil Communautaire adopte les nouveaux tarifs de remboursement de ces prestations pour l'année 2017.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017

---

Compte-rendu au Conseil communautaire de diverses décisions

---

Le président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.